

Les maladies des semences : analyse et traitement

En agriculture biologique, face à l'absence de solutions efficaces vis-à-vis des maladies des semences, la démarche préventive s'impose.

Toute semence fermière doit faire l'objet d'une analyse de carie (blé, triticale, épeautre, seigle) ou de charbon (avoine, orge) possible auprès des laboratoires agréés.

A partir de ce diagnostic trois situations se présentent :

- Absence ou très faible contamination des semences (comptage des spores inférieures à 20 pour 1000 grains) dans ce cas la semence peut être utilisée sans réserve, voire traitée par sécurité.
- Faible contamination du lot (comptage de 20 à 500 spores pour 1000 grains) le traitement du lot est obligatoire, en son absence le lot ne convient pas au semis envisagé.
- Le lot est très contaminé, plus de 500 spores/1000 grains, c'est-à-dire une spore pour 2 grains, dès lors les graines sont impropres à la semence fermière et seront utilisées à une autre fin.

Les traitements anti-carie et anti-charbon des céréales

Autorisés - Seuls deux matières actives sont homologuées aujourd'hui :

- «le tilleur» reste un répulsif, certes efficace, mais peu performant sur les tilletia (carie) et tilago (charbons).

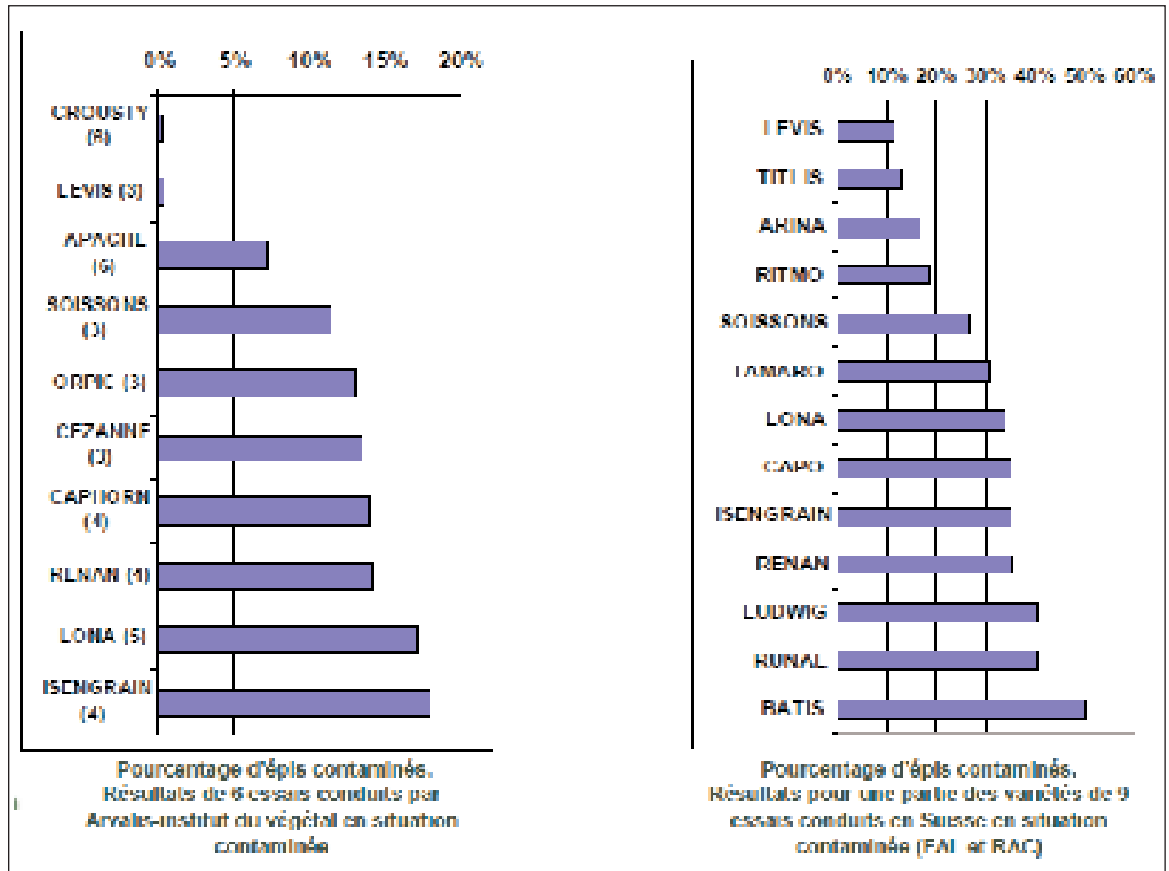
- «le cerall», à base de bactéries, n'est vraiment efficace que lorsque toutes les conditions sont contrôlées lors du traitement (température, humidité, absence des rayons UV du soleil), de plus le conditionnement commercial le réserve aux stations semencières.

Le réseau des Chambres d'Agriculture a sollicité l'ITAB pour faire évoluer cette liste réduite de matières autorisées. Un dossier de demande est confié aujourd'hui au Ministère, notamment pour le cas de la bouillie bordelaise.

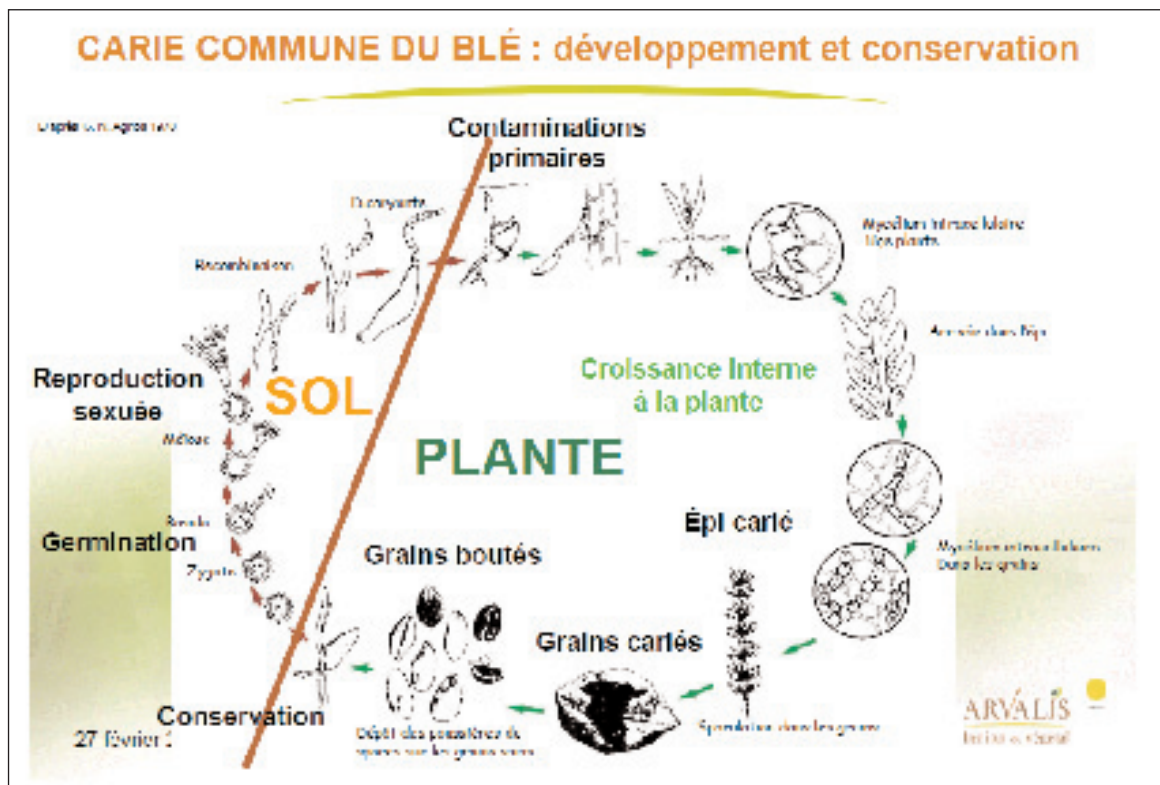
Autres pistes :

Le passage à la table : densimétrique, au cylindre alvéolaire, voire au trieur rotatif à brosser a révélé une diminution généralisée des taux de contamination notamment pour l'ergot de seigle (claviceps).

Le choix d'une variété de blé moins sensible à la carie (voir tableau ci-dessous) demeure une solution limitée mais intéressante car préventive.



Que faire en cas de contamination importante ?



Le cycle de la carie schématisé ci-contre, révèle que les spores de champignon élisent domicile dans le sillon des grains de blé, mais aussi dans les locaux non désinfectés de stockage, comme dans les équipements de récolte, de transport. Les spores se conservent, comme les nématodes, et de multiples champi-

gnons sclérotinia, fusarium) de 5 à 8 ans dans les sols de nos régions.

En d'autres termes, ce champignon parasite des céréales s'est parfaitement adapté au mode de culture du blé depuis la préhistoire (néolithique). Véhiculé par les outils, par les

grains il se conserve non seulement à l'abri du soleil, mais aussi dans les sols.

En conséquence, la lutte doit être radicale et en AB sans produit totalement efficace, notamment autorisés. Le bon sens et la prévention doivent être de mise.



Formation conversion à l'agriculture biologique

Savoir concevoir, élaborer, mener son projet de conversion à l'agriculture biologique en acquérant les bases réglementaires, techniques, économiques et commerciales, et en réalisant un auto-diagnostic d'exploitation pour la conversion.

Durée du stage : 4 jours + 1/2 journée avec un accompagnement individuel sur votre exploitation.

de 150 € à l'inscription avec le bulletin.

Périodes et lieu : 13, 20, 27 novembre et 04 décembre 2012 à Auch.

Intervenants : Jean ARINO et Emilie BOUE, Conseillers Spécialisés Chambre d'Agriculture.

Tarif ressortissants VIVEA : Formation intégralement financée par VIVEA et l'Europe (FEADER). Chèque de caution

Inscrivez-vous en retournant le bulletin d'inscription que vous trouverez sur le site internet : www.gers-chambagri.com avant le 26 octobre 2012

Pour toutes demandes ou renseignements : Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques - Emilie Boué et Jean Arino - Tél. 05.62.61.77.13 ou ca32@gers.chambagri.fr

